

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 06 Novembre 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	07

Date de convocation :	19 octobre 2023
Date d'affichage :	19 octobre 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

2023 – 60 Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de DAMMARTIN-EN-GOELE ET HERICY

L'an deux mille vingt-trois, le **06 NOVEMBRE** à 19h00. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, LESCURE MAGALI, FERRANDIS MYLENE, VARIN ROMAIN (ARRIVE A 19H17), PASQUIER LAETITIA, TREBUCHET ARNAUD (ARRIVE A 19H23), LEGRAND OLIVIER, COLLET GILLES

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

GRAS ANITA DONNE POUVOIR A COLLET GILLES

ETAIENT ABSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DELEVILLE KARYNE, LAPRADE DANIEL

Monsieur COLLET Gilles a été nommé secrétaire de séance

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu la délibération n°2023-023 du comité syndical du 9 mars 2023 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de commune d'Héricy ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Dammartin-en-Goële et Héricy ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que ce soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Breau, le 07 novembre 2023

Le Maire

Alain THIBAUD

Envoyé en préfecture le 07/11/2023
Reçu en préfecture le 07/11/2023
Publié le
ID : 077-217700525-20231107-2023_60-DE